



ALTERNATIVE

SNUipp 17 Bulletin du SNUipp-FSU de Charente Maritime

N° 219 Novembre 2013 Prix : 0,75 €
Numéro envoyé à toutes les écoles et tous les syndiqués

**SUSPENSION ET REECRITURE
DU DECRET SUR LES RYTHMES,
POUR DES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET UN BUDGET
A LA HAUTEUR DE NOS ENGAGEMENTS
JEUDI 5 DECEMBRE
TOUS EN GREVE !**

Edito

Cela fait des mois que nous interpellons le pouvoir pour dire que ce décret va créer d'immenses inégalités sur tout le territoire, que certaines communes ne seront pas en mesure de répondre aux attentes de cette réforme, que le temps scolaire sera sacrifié au profit du temps périscolaire, que le temps de l'enfant à l'école ne sera pas réduit mais allongé, que ces rythmes sont totalement inadaptés aux élèves de l'école maternelle mais également à ceux du cycle 2. Comme seule réponse, on nous dit que nous affabulons ; on nous traite de conservateurs !

Il y a 2 semaines de cela, on a appris par la presse que 30% de maires ne seraient pas en mesure d'appliquer la réforme des rythmes à la rentrée 2014. Jean-Marc Ayrault propose au congrès des maires plus de dotations pour calmer le jeu.

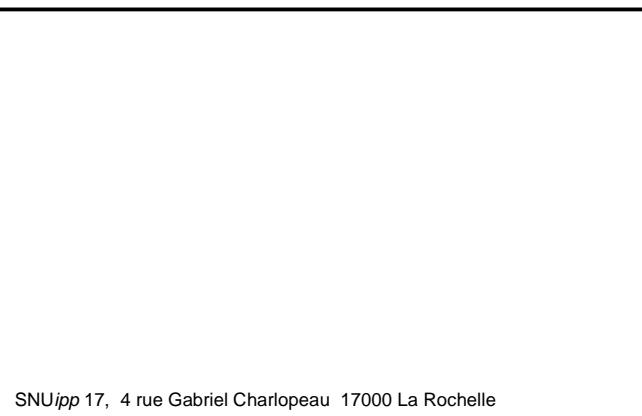
On nous serine qu'il faut laisser du temps au temps mais on oublie de préciser dans quelles conditions la rentrée risque de se faire (ou s'est faite) dans certaines écoles.

Pour 85 % des maires qui ont mis la réforme en place cette

(Suite page 2)

***Les élu(e)s au titre du SNUipp-FSU 17 informent
toute la profession et défendent
tous les collègues.***

Le SNUipp-FSU 17, c'est 6 sièges sur 10 à la CAPD !



SNUipp 17, 4 rue Gabriel Charlopeau 17000 La Rochelle

**PROMOTIONS, MODE
D'EMPLOI**

Page 8

**Hommage à notre camarade
Michel Buono**

Page 2

**Toute l'année
un site à votre service :
<http://17.snuipp.fr>**

Sommaire :

- p. 1 : édito
- p. 2 : suite édito - Adieu Michel
- p. 3 : appel à la grève
- p. 4 : rythmes
- p. 5 : budget - permutations informatisées
- p. 6 et 7 : Audience auprès du DASEN
- p. 8 : - attaques contre le SNUipp
 - recommandations pour la maternelle
- p. 9 : promotions, mode d'emploi
- p. 10 : CAPD, Formation continue
- p. 11 : Se syndiquer, pourquoi ?
- P.12: bulletin d'adhésion
- Encart : affiche grève A3

(Suite de la page 1)

année, tout irait bien nous dit un sondage de l'AMF... Dans certaines communes, ce n'est pas ce que disent les enseignants qui préfèrent ou ont préféré se taire face à certaines formes d'intimidation.

Ce n'est pas cela une réforme !

Comment expliquer la présence de Monsieur Moret, recteur de l'académie de Poitiers à 2 Conseils d'école (en plein milieu d'après-midi !!) dans le sud du département en présence de Monsieur Belot, Sénateur-maire de Jonzac, Président de Communes de la Haute-Saintonge ? Que s'est-il dit pendant le déjeuner précédent les Conseils d'école ? Que tout allait bien et qu'il était tout à fait simple de s'entendre ?

Cessons ce jeu de dupes et reposons à plat ce décret !

NON, cette réforme ne se fera pas dans de bonnes conditions partout.

OUI, nous exigeons une renégociation RAPIDE pour donner de la souplesse en priorité sur les emplois du temps.

OUI, les payeurs estiment être les décideurs et certaines mairies abusent de leur pouvoir pour imposer des aménagements contraires aux choix des équipes éducatives et au bien-être des élèves.

Et que dire des conditions de travail dans les écoles ? Avez-vous senti un changement positif ?

Nous sommes toujours empêtrés dans les réunions qui se succèdent, dans l'échec scolaire auquel aucune solution concrète n'est apportée, dans nos tableaux Excel... avec un point d'indice toujours gelé (pour

combien de temps?)

Qu'est ce qui a VRAIMENT changé ?? Les attaques contre notre métier (spécialité de la Droite) sont moins virulentes? Oui. Peut-être. **Mais le mépris et le manque de confiance persistent**. La communication avec la presse et avec les mairies continue de primer sur le dialogue et l'échange avec les personnels et c'est insupportable !

La grève nationale est bel et bien posée aujourd'hui face au refus de Vincent Peillon de négocier tout compromis.

Nous terminerons cet édito en citant Philippe Mérieux : « [...] la crispation sur les « rythmes scolaires » à laquelle on assiste aujourd'hui est particulièrement contre-productive au regard de la « refondation de l'École » que le ministre appelle de ses vœux. Elle écarte un fait pédagogique majeur : **ce qui fatigue l'enfant, d'abord et avant tout, c'est l'échec**. Ce dont il a besoin plus que tout, c'est d'une pédagogie qui l'aide à focaliser son attention, qui lui propose des contenus de savoirs mobilisateurs, qui l'accompagne dans son travail pour qu'il en améliore sans cesse la qualité, qui valorise ses réussites et lui permette d'accéder, grâce à des médiations adaptées, aux grandes œuvres de notre culture. »

Christine GOURRIBON et Guy GRIZET,
co secrétaires départementaux
du SNUipp-FSU de Charente-
Maritime
Nathalie Maillet, secrétaire
départementale adjointe



Notre camarade et ami, Michel Buono est décédé : le SNUipp-FSU 17 est en deuil

Militant infatigable, fils de militant PC et militant PC lui-même jusque dans les années 80, il était tombé dans la politique et le syndicalisme très tôt.

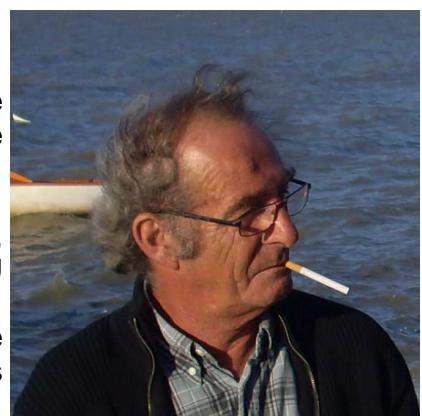
Il a été co-fondateur de cette section et de cette revue.

En retraite depuis 6 ans, il participait toujours activement, jusqu'au début de sa maladie, au Conseil Syndical du SNUipp-FSU 17, apportant son éclairage de « vieux » militant.

Bricoleur, bidouilleur, il continuait à gérer toute la partie informatique du syndicat nous permettant de travailler dans les conditions les meilleures.

Michel appartenait à cette génération de militants qui pensaient, à juste titre, qu'aucun compromis n'était possible si nous ne voulions pas perdre nos droits. On nous demande d'être pragmatiques, d'accepter le « moins pire », d'être moins ambitieux même. Le Monde a changé et nous devrions changer aussi. Accepter l'inacceptable, les combines politiciennes, les arrangements des puissants de ce Monde... Bref, faire du chacun pour soi un mode de vie...

Et bien non. Nous continuons à dire, comme Michel, qu'un autre monde est possible.



Guy GRIZET et Christine GOURRIBON

Appel national à la grève du 5 décembre

POUR :

1. Une autre réforme des rythmes :

Remise à plat partout où les équipes le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret

2. Un budget ambitieux pour la transformation de l'école :

Une baisse des effectifs par classe, un renforcement des RASED par des créations de postes et des départs en formation, une montée en charge du plus de maîtres que de classes, un renouveau de la formation continue des enseignants, un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré, des mesures concrètes pour l'éducation prioritaire avec une réduction du temps d'enseignement pour les PE comme pour les professeurs du collège

3. L'amélioration des conditions de travail :

Du temps pour travailler en équipe : 3 h hebdomadaires libérées, une amélioration des décharges de direction pour le fonctionnement de l'école respect de la professionnalité des enseignants : fin du caporalisme et des injonctions

**AG, manifs, autorisation préalable de grève, lettre aux parents :
TOUT SUR NOTRE SITE <http://17.snuipp.fr> au fur et à mesure**

MOTIONS DES CONSEILS DE MAÎTRES

Les Conseils d'école sont passés et la fin du trimestre arrive.

Des difficultés prévisibles apparaissent, la tension est montée d'un cran dans certaines communes où l'avis des enseignants a été ignoré et leurs projets contestés pour des raisons pratiques et financières.

Le SNUipp-FSU a lancé un appel à la grève pour le 5 décembre pour demander la remise à plat des rythmes scolaires partout où les écoles le demandent. Il exige qu'il n'y ait pas de généralisation à marche forcée en 2014.

Vincent Peillon n'entend pas la nécessité d'ouvrir immédiatement de nouvelles discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires. Le dialogue social est en berne. Il est donc nécessaire de recourir à la grève maintenant.

Le SNUipp-FSU 17 vous propose de nous renvoyer la motion suivante pour préparer la mobilisation :

Etant donné les conditions de mise en place des rythmes dans notre école, notre Conseil des maîtres demande la suspension de la mise en œuvre de la réforme des rythmes et la réouverture des négociations permettant de redonner toute sa place à nos missions d'enseignement.

Les enseignants de l'école de

**Pour résister, pour construire ensemble,
rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !**

Aux écoles dans lesquelles la réforme scolaire se déroule bien

Tout n'est pas noir dans toutes les écoles. Le SNUipp-FSU 17 entend bien les collègues qui nous disent que le passage aux 4 jours 1/2 se déroule bien dans leur école. Il s'en réjouit.

Par contre, concernant les conditions de travail, les enseignants nous disent partout que le temps passé à l'école s'est beaucoup allongé.

Et pour quelles compensations ?
Aucune !

Mais surtout, ce qui est en cause dans ce décret, c'est qu'il n'offre pas la possibilité à TOUTES les écoles d'avoir une meilleure organisation qu'aujourd'hui. Il ne permet pas une organisation variable donnant une priorité absolue au scolaire, les mairies faisant souvent passer le périscolaire en priorité pour des raisons d'organisation et le conseil général, imposant parfois les horaires des transports, obligeant les équipes à ajuster les emplois du temps.

Ce que le SNUipp-FSU exige c'est un cadrage national beaucoup moins contraignant garantissant les meilleures conditions possibles.

La réécriture est une condition indispensable pour sortir de l'impasse.

« Chez moi, ça va bien, mais je suis solidaire ! »

Refondation : une cerise (gouvernementale) sur le gâteau !

"La refondation de l'École doit aussi contribuer fortement au redressement productif, à l'emploi et à la compétitivité de notre économie. Le Conseil national Education-Economie (CNEE) a été installé pour renforcer le lien entre l'éducation nationale et le monde économique" (source : <http://www.education.gouv.fr/cid74958/communication-en-conseil-des-ministres-mise-en-oeuvre-de-la-refondation-de-l-ecole.html>)

Bien contents de savoir que l'objectif c'est aussi de faire mieux fonctionner le libéralisme.

Merci François Hollande...

A quand des tee-shirts



pour les enfants en T.A.P. ?

Source gouvernementale : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Fej_DP_130531_M4.pdf?utm_source=actualite-education&utm_medium=article&utm_campaign=crosslink-externe

« Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et Christophe de Margerie, Président-directeur général de Total, ont signé au printemps une convention d'une durée de trois ans, fixant le cadre d'un engagement commun en faveur de la jeunesse.

Ce partenariat entre Total et l'État, initié en 2009, prend aujourd'hui un nouveau tournant au service d'une ambition partagée : améliorer significativement et durablement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en France.

Entre 2009 et 2013, Total a financé plus de 200 expérimentations pour l'éducation et l'insertion des

jeunes. Aujourd'hui, en ligne avec la « Priorité Jeunesse » du gouvernement et les mesures annoncées à l'issue du premier comité interministériel de la jeunesse de février dernier, 16,7 millions d'euros financeront des projets portés essentiellement par des structures associatives.

Ces moyens financiers sont dédiés à des priorités partagées : l'accès à l'emploi, les parcours d'insertion et l'accès à la culture :

- 7 millions d'euros appuieront le développement du recrutement, de l'encadrement et de la qualification de jeunes en emploi d'avenir ;

- 5,7 millions d'euros soutiendront l'accès à la mobilité et l'accompagnement des jeunes par des structures associatives ;

- 4 millions d'euros assureront le développement d'activités éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire, notamment en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré. »

Le SNUipp17, quant à lui, préférerait pour les enfants des tee-shirts de Casimir pour ce curieux « globi-boulga »



Une réforme pour tous les enfants de la République ?

NON ! L'école privée (dont les salaires des enseignants sont versés par l'Etat), ne se voit pas obligée d'appliquer la réforme.

C'est l'Ecole publique qui en paiera les pots cassés avec la fuite des familles vers le Privé ... si l'organisation proposée par le public ne leur convient pas.



Objectif Thune : « Tintin ! »

Notre gouvernement, notre ministère et même notre DASEN ne cessent de brandir l'augmentation du budget de l'Education nationale et les nombreux efforts financiers en direction du 1^{er} degré, notamment l'ÉNORME prime ISAE ! (400 € brut)

Toute cette communication ne serait-elle pas destinée à faire taire la grogne des enseignants devant leur feuille de paye ? Toute cette médiatisation ne serait-elle pas destinée, une nouvelle fois, à opposer différentes parties de la société ? Chassons vite ces vilaines pensées !!!

Mon propos est surtout destiné à poser les questions qui fâchent en ce qui concerne les budgets... de l'Etat. Je ne comprends pas qu'on puisse parler d'efforts après avoir tant diminué les budgets ces dernières années.

Face à ces merveilleuses dépenses, il y a les économies dont on ne parle pas : les subventions qui ont diminué ou disparu, le gel du point d'indice depuis 2010, la disparition des IUFM et de fait la disparition des budgets de fonctionnement de ce lieu de formation, la chute des budgets de fonctionnement dans les inspections académiques (diminution des frais de déplacement, par exemple), la disparition des subventions pour les ZEP, les coupes sombres dans les RASED ... **Combien l'Etat a-t-il économisé sur notre dos ? Sur le dos de la formation ? Sur celui du fonctionnement, des frais de déplacement ?**

Pour finir, la rentrée 2014 voit 2 355 créations de postes d'enseignants dans les écoles, le reste des 4 980 affichés au budget finançant la formation initiale. Ces postes seront donc consacrés **majo**riatalement à absorber la hausse démographique de 30 000 élèves supplémentaires attendus. En conséquence, la diminution des effectifs par classe, le déploiement des nouveaux dispositifs (plus de maîtres, scolarisation des moins de 3 ans), la réhabilitation des RASED, le renouveau de la formation continue sont loin d'être à la hauteur des engagements.

Nathalie Maillet et Jean-Michel Servant

Calendrier des permutations informatisées

Jeudi 7 novembre 2013 : Publication de la note de service au BOEN

Jeudi 14 novembre 2013 à 12h00
Ouverture des inscriptions dans l'application Siam dans les départements

Mardi 3 décembre 2013 à 12h00
Clôture des inscriptions dans l'application Siam et fermeture de la plateforme Info mobilité

A partir du mardi 3 décembre 2013 - Dans les services départementaux : envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte I-Prof du candidat

Vendredi 13 décembre 2013 au plus tard
Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale

Jusqu'au 31 janvier 2014 : date limite de réception aux services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.

Lundi 3 février 2014 au plus tard
- Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures.
- Vérification des vœux et barèmes.
- Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap

Entre le lundi 3 février 2014 et le vendredi 7 février 2014
Ouverture de l'application SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DA-SEN

Lundi 10 février : transfert des fichiers départementaux vers l'administration centrale

A partir du 11 février : contrôle des données et traitement des demandes par le ministère

Lundi 10 mars 2014 : résultats

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONSULTER
POUR TOUTE QUESTION**

Compte-rendu audience DASEN du 21 novembre

A sa demande, le SNUipp17 représenté par M. Grizet, Mmes Gourribon et Maillet a été reçu ce jour par M. Grosdemange, nouveau DASEN de Charente-Maritime et Mme Pili, Secrétaire Générale des services

Le SNUipp-FSU 17 commence par alerter l'administration sur l'état de détresse et le mal-être des enseignants dans les écoles. Ils se sentent pressurés par les réunions, les rythmes, les demandes administratives incessantes (surtout pour les directeurs-trices), le manque de reconnaissance salariale (certains blessés par l'obole de 400 euros, versée en 2 fois pour solde de tout compte et rappelle que le point d'indice est bloqué depuis des années!)

Ils subissent des tensions croissantes : entre les mairies et les écoles mais aussi entre les enseignants et les ATSEM ou même entre enseignants eux-mêmes, tensions principalement provoquées ou cristallisées par les discussions sur les rythmes et par l'absence d'amélioration des conditions de travail. La situation paraît explosive : peu de collègues expriment leur mécontentement de manière ouverte... une certaine résignation s'installe aussi et le SNUipp-FSU 17 dénonce la position d'un gouvernement de gauche, déconnecté de la profession qui l'a très majoritairement porté au pouvoir...

Le SNUipp-FSU 17 dénonce les conditions de travail

des personnels et le manque de reconnaissance. Le beau discours sur la confiance a été mis à mal par le ministère qui semble ne rien entendre. Au lieu d'accepter les aménagements de cette réforme et de donner du temps pour sa mise en place, il fonce droit dans le mur restant sur une position sectaire...

Le DASEN répond qu'il est tout à fait conscient de ce malaise. Mais que cette réforme, préparée par le gouvernement précédent et semblant attendue par tous devait être mise en place au plus vite. Il s'agit là d'un premier pas et il aurait été très dommageable de ne pas profiter de l'occasion. En effet, il aurait fallu attendre encore longtemps pour voir enfin le rythme de l'enfant pris en considération. Il rappelle l'importance de placer les apprentissages le matin plutôt qu'en fin d'après-midi. Notre pays était un des rares à conserver ce type de rythmes scolaires. C'est la raison pour laquelle il faut absolument, quand cela est possible, trouver des consensus car les situations de blocage ne permettent pas de faire un premier pas vers cette modification profonde qui pourrait prendre au moins 5 années pour être réellement efficace.

En 2014, seulement 5% des écoles passées en 2013 devront adopter des ajustements.

Le SNUipp-FSU 17 explique qu'il n'est pas sur la même position et **qu'il ne peut pas entendre ce discours demandant toujours et encore aux mêmes de faire des consensus.**

Il rappelle qu'il est défavorable au statu quo des 4 jours mais que la priorité au scolaire n'apparaît pas dans la plupart des projets des municipalités. Il dénonce le fait que l'organisation du périscolaire ait été prioritaire sur l'organisation scolaire. Il demande au DASEN quelle sera sa position quand les projets différeront entre la mairie et le conseil d'école ?

Le DASEN affirme que l'enfant reste au cœur de ses préoccupations. Néanmoins, les réalités sociales et économiques ne peuvent pas être balayées... Les particularités liées au transport, les contraintes pratiques seront

étudiées. Le DASEN se déplace dans les communes ou le consensus n'est pas atteint pour donner son avis et aider à ce que des décisions raisonnables soient prises. Le premier pas est la modification des plages scolaires même quand les communes ne peuvent pas proposer de périscolaire. Les ajustements et des aménagements interviendront dans les années à venir.

Le SNUipp-FSU 17 insiste pour dénoncer que **le scolaire est sacrifié au profit du périscolaire** et que dans ce cas, il ne fallait pas mettre en place du périscolaire à marche forcée car ce sont les enseignants et les élèves qui en pâtissent.

Il regrette les énormes inégalités entre les communes, entre les territoires qui sont une raison pour réécrire ce décret, et en urgence. Il dénonce aussi le fait que l'Etat se « débarrasse » de ses obligations régaliennes, encore une fois, sur les collectivités locales et que de toute façon, au bout du compte, il faudra payer (soit par les impôts locaux, soit par l'impôt sur le revenu.)

Le DASEN répond que ces inégalités existent déjà et que cette réforme n'accentuera pas le phénomène. Il reprend le discours du ministre quant à l'augmentation du nombre d'enfants qui auront accès aux activités périscolaires, gommant en partie le phénomène.

Il n'est pas possible pour nous de souscrire à cette analyse non plus...

Le SNUipp-FSU 17 s'interroge sur ce qu'on met dans ce **périscolaire...**

Le DASEN pense, lui, que ces activités ne doivent surtout pas être du scolaire, qu'il faut aussi que les enfants aient du temps pour se reposer, se détendre... Il affirme que les enseignants, en tant que spécialistes de l'enfant, doivent donner leur avis sur ces contenus.

Réponse du SNUipp-FSU 17 : pourtant, sur le terrain, on ne peut pas dire que les enseignants soient partout écoutés. Ils sont même parfois muselés, soit par leur

hiérarchie (certains IEN ont reproché ou interdit à des collègues de prendre une position contre les projets présentés par les mairies au nom d'un devoir de réserve qui ne s'applique pas dans ce cadre !), soit par les maires.

Le DASEN affirme que certaines mairies, notamment pour la mise en place du décret en maternelle, ont justement fait appel aux enseignants.

Question du SNUipp-FSU 17 : **quel pouvoir a le ministre pour obliger les maires à appliquer la réforme ?**

Réponse du DASEN : les maires qui refuseraient la mise en place de la loi seraient dissidents. Le préfet peut obliger un maire à ouvrir l'école le mercredi et l'Etat peut appliquer des sanctions pécuniaires. Il affirme qu'aucun maire ne s'y opposera même si les activités périscolaires ne seront pas mises partout en place.

Le SNUipp-FSU 17 évoque à nouveau la déception des collègues vis-à-vis du gouvernement qui s'est coupé de son électorat en ne répondant pas à l'attente générale.

Le DASEN tente de répondre. Il comprend que ces personnels décident de cesser leurs déplacements et n'a pas de solution pour l'avenir de la prise en charge de la formation et des suivis des jeunes collègues.

des places pour accueillir ces élèves dans bon nombre d'école du département, mais privilégier les « plus de maîtres ».

Le SNUipp-FSU 17 tient à moduler le « reste de places ». Il n'est pas question de scolariser les 2 ans jusqu'à 31 par classe !

Le DASEN semble l'entendre.

Le SNUipp-FSU 17 réclame des départs en formation

G et E pour renforcer les RASED.

Le DASEN répond qu'il n'y aura pas de départs. Nous le regrettons !

La problématique des RASED est traitée au ministère dans « les chantiers métiers ». Il faut en attendre les résultats.

Les autres questions comme la Direction d'école sont également en discussion au ministère.

Le SNUipp-FSU 17 évoque l'**insuffisance budgétaire** pour le remboursement des frais des personnels itinérants. Les CPC qui ont vu leurs missions s'alourdir ne peuvent pas continuer de se déplacer à leurs frais.

Le DASEN n'a pas de réponse. Il comprend que ces personnels décident de cesser leurs déplacements et n'a pas de solution pour l'avenir de la prise en charge de la formation et des suivis des jeunes collègues.

Le DASEN évoque une chute globale de 3% des budgets de fonctionnement.

syndicaux reculer et qu'un gouvernement de gauche devrait raisonner en gouvernement de gauche !

Le SNUipp-FSU 17 dénonce la **mascarade du rattrapage des 2 ½ journées** soit disant de pré-rentrée pour permettre d'obtenir le bon nombre de jours travaillés pour les élèves.

Le DASEN ne fait pas de commentaire

Le SNUipp-FSU 17 demande aussi un **positionnement de la pré-rentrée en août**, comme cela se pratique dans de nombreux départements, pour annuler les deux demi-journées de rattrapage en réunions supplémentaires, rappelant que 90 % des collègues reprennent le travail en août.

Le DASEN renvoie également au Recteur...

Le SNUipp-FSU 17 évoque le **Mouvement des personnels** et redemande (comme il le fait depuis des années) une 2^{ème} phase informatisée avec vœux.

Le DASEN renvoie encore au Recteur...

Enfin, le SNUipp informe M. le DASEN et Mme la Secrétaire Générale du problème administratif concernant la **validation des services auxiliaires**.

Mme Pili n'était pas au courant de la situation. Elle va s'en occuper.

En conclusion, il faut savoir que sur l'académie de Poitiers, les pouvoirs décisionnaires sont largement et plus qu'ailleurs aux mains du Recteur, au détriment des DASEN, ce qui pose de gros problèmes de prise de décision.

Le SNUipp-FSU 17 annonce enfin au DASEN l'appel national à la grève le jeudi 5 décembre notamment sur les problématiques de rythmes et de conditions de travail évoquées ci-dessus.



Le SNUipp-FSU 17 demande au DASEN d'agir en faveur **d'une baisse des seuils d'ouverture**, notamment à l'école maternelle (trop de classes à 30/32 élèves).

Le DASEN répond qu'il fera ce qu'il pourra avec l'enveloppe qu'on lui attribuera. Il faudra d'abord absorber la démographie. Il pense freiner l'ouverture des postes « moins de 3 ans » car il resterait

Le SNUipp-FSU 17 répond qu'il ne laissera pas les droits

Le SNUipp-FSU est la cible d'attaques inacceptables revendiquées par le "printemps français"

En quelques jours, le siège national à Paris et les locaux de la section du Loiret à Orléans du SNUipp-FSU viennent d'être la cible d'agressions (intrusions sauvages, jet de « cobayes » dans les locaux, tags muraux) d'un groupuscule se réclamant du « printemps français » et menant campagne contre l'engagement public de notre syndicat pour les valeurs d'égalité et de lutte contre l'homophobie. Ces exactions qui sont même l'objet de diffusions de vidéos et de messages sur la toile internet sont inacceptables.

N'en déplaise aux esprits réactionnaires, le SNUIPP-FSU poursuivra son engagement total pour que l'école soit le lieu de la promotion de l'égalité, du respect de l'autre et de ses différences et de la lutte contre toute forme de discrimination, car ce sont des valeurs démocratiques fondamentales. C'est aussi et d'abord à l'école de faire reculer les stéréotypes qui portent en germe les inégalités, la violence et la haine.

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU demande au ministre de l'éducation qu'il condamne fermement toute forme d'action de ce genre et réaffirme son soutien à la campagne « ABCD égalité » qui est expérimentée actuellement dans les écoles.

Toutefois, nous appelons toutes les sections à la vigilance !

Lettre au ministre en réponse à ses recommandations sur l'école maternelle

**M. le Ministre de l'Education Nationale,
Les enseignants de l'école maternelle n'apprécient ni le ton ni le contenu de vos recommandations pour la mise en place des rythmes à l'école maternelle.**

Commentaire de texte (extrait)

L'analyse des bonnes pratiques constatées au niveau territorial montre que ces temps périscolaires peuvent permettre aux enfants de bénéficier de temps calmes ou de repos si cela correspond à leur besoin ou encore de participer à des activités adaptées (rejouer à des jeux appris en classe qu'ils aiment particulièrement ; découvrir de nouveaux jeux ; manipuler de nouveaux objets ; jouer avec de petits instruments de musique ; chanter ; réentendre leurs récits préférés, jouer à les mimer, à en reprendre les dialogues ; s'exercer avec des engins roulants, vélos, porteurs, tricycles, trottinettes ; réaliser des travaux manuels ou d'arts plastiques, etc.).

Non, il n'est pas question

que l'école se poursuive après le départ de l'enseignante et sans sa présence !

Ne parlait-on pas d'une journée scolaire allégée ? Et vous ne voulez pas non plus qu'on laisse nos préparations pédagogiques à nos ATSEM ?

Déjà, le choix de laisser les enfants d'une même classe ensemble, dans le même local et avec leur ATSEM est tout à fait critiquable. Mais leur demander de reprendre des activités commencées dans la journée... On nous demanderait de nous tirer une balle qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

... Vous ne cessez de répéter « La nouvelle organisation du temps scolaire est particulièrement adaptée à l'école maternelle ». Chercheriez-vous à vous en convaincre vous-même ???

Ne nous voilons pas la face : Ces rythmes ne sont efficaces que si les enfants peuvent rentrer dans les familles à l'issue de la journée scolaire. Or, il n'en est rien : 90 % des enfants, en moyenne, restent

pour les activités périscolaires et subissent un allongement du temps en collectivité, première source de fatigue psychologique à cet âge.

...

N'y-a-t-il pas une forte contradiction entre « Or, une trop grande concentration du temps d'enseignement est source de fatigue et de difficultés pour les élèves » et « Le matin est un moment de la journée où l'élève est attentif » ?

Alors laissez-nous juger de ce qui leur convient le mieux ! Appliquez enfin vos bonnes paroles du début de votre mandat en nous faisant confiance !

Nathalie Maillet
(texte complet à lire sur le site du SNUipp17)



✓ **Qu'est-ce qu'une promotion ?**

Quand on est **promu**, on passe à l'échelon supérieur. A l'exception de l'avancement du 1er au 4ème échelon qui est automatique, le passage d'échelons se fait à des rythmes différents (cf tableaux ci-contre). Toute promotion entraîne un changement d'indice et donc de rémunération.

✓ **Suis-je promouvable ?**

Les **instituteurs** sont promouvables avec effet en 2014 : du **2 décembre 2013 au 1 décembre 2014**
 Les **professeurs des écoles** le sont par année scolaire : du **1er septembre 2013 au 31 août 2014**

Vos informations personnelles sont sur i-prof.

Pour être promouvable, il faut remplir les conditions d'ancienneté requises pour l'année considérée :

- 1) Je prends mon dernier arrêté de promotion (ou d'intégration dans le corps des PE si je n'ai pas eu de promo depuis celle -ci) et je note l'échelon et la date d'effet.
- 2) Je me reporte au tableau d'avancement qui m'indique le temps nécessaire pour passer à l'échelon suivant.
- 3) J'ajoute le temps nécessaire à la date de ma dernière promotion. Si la date obtenue tombe dans l'année civile (instit) ou dans l'année scolaire (PE), **je suis promouvable. Promouvable ne veut pas dire promu !**

✓ **Le classement des promouvables** se fait selon un barème départemental :

Barème = AGS + (2 × note)

AGS / L'ancienneté générale de service est arrêtée :

Pour les instit : au **31 décembre 2013**

Pour les PE : au **31 août 2013**

Note / La note est arrêtée :

Pour les instit : au **31 décembre 2013**

Pour les PE : au **31 août 2013**

Le SNUipp revendique l'avancement automatique de tous les instituts et PE au rythme du grand choix et l'obtention d'un corps des PE à une classe comportant 11 échelons avec un indice terminal à 782 accessible à tous.

✓ **Suis-je promu(e)? ETRE PROMOUVABLE, CE N'EST PAS ETRE PROMU !:**

c'est avoir la durée requise (cf. tableau ci-dessous) dans l'échelon précédent pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur.

Sont promus :

- Au **grand choix (PE) ou choix (instit)** : **30%** des promouvables
- Au **choix (PE) ou mi-choix (instit)** : **5/7** des promouvables
- A **l'ancienneté** : tous (ceux qui n'ont pu être promus au grand choix, choix ou mi-choix)

Remarque : la CAPD ayant lieu en décembre, ceux qui sont promus au 1er septembre de l'année en cours perçoivent l'arriéré de salaire dès la mise à jour de leur situation par la trésorerie.

La Hors-Classe des PE :

Conditions requises : Sont promouvables les PE (en activité, en détachement ou mis à disposition) ayant atteint le 7ème échelon avant le 1er septembre de l'année en cours.

échelon	Durée
6 au 7	3 a
5 au 6	3 a
4 au 5	2 a 6 m
3 au 4	2 a 6 m
2 au 3	2 a 6 m
1 au 2	2 a 6 m

Instituteurs	Choix	Mi-choix	Ancienn
10 au 11	3 ans	4 ans	4 a 6 m
9 au 10	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
6 au 7	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m

P.E.	Gd choix	Choix	Ancienn
10 au 11	3 ans	4 ans 6 m	5 a 6 m
9 au 10	3 a	4 a	5 a
8 au 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 au 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
5 au 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
4 au 5	2 a	2 a 6 m	2 a 6 m
3 au 4		1 an	
2 au 3		9 mois	
1 au 2		3 mois	

Exemple : Vous êtes PE, au 1^{er} février 2011, vous êtes passé au 8^{ème} échelon.
 Quand passerez-vous au 9^{ème} échelon ? Cela dépend ...

Vous êtes promouvable au Grand choix au bout de deux ans et 6 mois, soit au 1^{er} août 2013.

À partir du barème départemental qui permet de classer les promouvables, seuls 30% seront promus pendant l'année scolaire 2013-2014 au Grand choix.

Si vous n'êtes pas promu au 9^{ème} échelon au Grand choix, vous serez promouvable au Choix au 1^{er} février 2014.

Si vous n'êtes pas promu ni au Grand choix, ni au Choix, vous serez **obligatoirement** promus à l'Ancienneté le 1^{er} août 2014.

La Commission Administrative Paritaire Départementale

C'est une instance de concertation composée de 10 délégués du personnel élus et de 10 représentants de l'administration.

En Charente-Maritime, ce sont **6 élus pour le SNUipp-FSU** et 4 pour le SE-unsafe.

La CAPD n'est que consultative et n'émet qu'un avis **mais elle joue un rôle important en matière de transparence, de contrôle, d'information, de caisse de résonance** des revendications des personnels et permet d'**obtenir des avancées pour la profession**.

La CAPD se réunit tout au long de l'année pour examiner des décisions individuelles relatives à la carrière : permutations, promotions, liste d'aptitude à la direction d'école, stages, congés de formation, mouvement et plus exceptionnellement pour des questions disciplinaires.

La CAPD est aussi l'occasion pour les délégués du personnel de questionner l'administration sur des problèmes précis rencontrés par des collègues ou une école et c'est ce que le SNUipp/FSU 17 fait.

A l'issue de chaque **CAPD**, le SNUipp-FSU 17 majoritairement représenté, envoie un compte-rendu dans toutes les écoles et à tous ses syndiqués. Il le publie aussi sur son site.

De même les élus du SNUipp qui siègent en **CAPD** répondent à tous les enseignants sur les résultats des opérations administratives les concernant. Les syndiqués eux sont directement contactés.

Vos élus SNUipp/FSU titulaires :

Christine Gourribon ; Guy Grizet ; Nathalie Maillet ;
Lydia Bonnemain-Brière ; Gérard Griffon ; Gilles Dugué

Vos élus SNUipp/FSU suppléants :

Eva Berger ; Virginie Leyssene ; Laurent Petit ;
Christine Vergé-Archaimbault ; Natacha Ferlac ; Jean-Michel Servant



C'est quoi, déjà, un stage de formation continue ?

Notre ministre annonce le retour de la formation continue et nous nous en réjouissons. Voilà des années que nous déplorons la disparition progressive et maintenant totale des stages de formation continue pour les enseignants du premier degré.

Les animations pédagogiques, aujourd'hui en passe d'être transformées partiellement en formation à distance, ne répondent pas aux besoins identifiés de la profession.

Les jeunes collègues n'ont sans doute aucune idée de ce qu'étaient ces stages longs, vécus par les « dinosaures » de l'Education nationale. Eh bien, nous allons, de ce pas, éclairer leur lanterne.

Du temps où les professeurs d'école, que dis-je, les instituteurs apprenaient leur métier autrement que « sur le tas », il existait aussi des périodes de retour à la formation où nous quittions la classe quelques semaines pour retrouver d'autres collègues, réfléchir à notre métier, apprendre de

nouvelles « méthodes », prendre du recul. Oui, c'était bien !

Les thèmes étaient proposés en début d'année, nous demandions à y participer et obtenions une place de temps en temps. Donc, tous les 3 à 4 ans, pendant deux à huit semaines, nous laissions la classe à un titulaire remplaçant pour reprendre une place d'élève. Les professeurs de l'Ecole Normale puis de l'IUFM, les Conseillers pédagogiques, les Instituteurs (puis professeurs) maître-formateurs venaient dispenser leur savoir ou réactiver nos méninges. Nous restions déjeuner à l'excellente cantine (oui, le cuisinier était un artiste) en échangeant sur nos pratiques de classe avec des collègues venus de partout.

Il y avait aussi les stages d'école où tous les collègues travaillaient en équipe pendant une semaine, aidés par des conseillers ou des IEN... **Oui, c'était le bon temps !**

Aujourd'hui, on se plait à espérer rapidement un retour de cette formation.

Nathalie MAILLET

1. Pour quoi faire ?

C'est d'abord pour faire vivre le syndicat, contribuer à maintenir et faire progresser les droits syndicaux.

C'est aussi pour recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU.

C'est enfin prendre part au dialogue, aux actions et aux décisions, une première façon de s'investir.

3. « Le syndicat est éloigné de mes préoccupations... »

Le Snipp/FSU traite de nombreux sujets : aspects professionnels, sociaux, affectations, changements d'échelon, réflexions sur le métier, recherche pédagogique...

Rien de tout cela ne vous concerne ?



C'est décidé,
Je me syndique !

2. « Le syndicat est-il indépendant ? »

On ne le répétera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

5. « Le syndicat est-il efficace ? »

Pour se convaincre du contraire, il faut essayer de se défendre tout seul ! Le syndicalisme, c'est juste l'application d'un vieux adage toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6. « Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie... »

voir idée 7... Demandez le fenêtre sur cour spécial « université d'automne » et prenez contact avec le syndicat pour y participer ; ces universités ont lieu tous les ans et sont ouvertes à tous.

7. « Le syndicat s'occupe trop de pédagogie. »

Voir idée 6... En fait, il n'y a pas de sujet "privilégié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusive !

8. « Le syndicat freine toute évolution du métier. »

C'est plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en faisant des propositions pour améliorer les conditions de travail des enseignants, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe activement à l'évolution du métier.

9. « Le syndicat est corporatiste ! »

Les élus du SNUipp jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires.

Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir ci-dessus).

10. Se syndiquer, ça coûte trop cher !

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Eh oui, avec le crédit d'impôt de 66 %, les deux tiers de votre cotisation sont remboursés, même pour les non imposables. Ce qui revient, en moyenne à 50 Euros par an.

Mais à quoi sert la cotisation ?

A faire fonctionner le syndicat : éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, payer les charges : locaux, téléphone, matériel informatique...

Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n°2).



Bulletin d'adhésion SNUipp-FSU 17 - 2013/2014



SITUATION PERSONNELLE

Mr, Mme, Mlle Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le: / /

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Télé :

Portable :

Courriel :

Nouvel(le) adhérent(e) :

oui non

Actif Retraité(e)

**66 % de votre cotisation
est déductible
de vos impôts !**

Ech	Instit	PE	H classe
3		117	
4		123	
5		132	208
6	118	140	224
7	120	149	234
8	126	159	
9	133	170	
10	141	183	
11	154	197	

Étudiant :

PES = 80 €
Étudiant = 20 €

SITUATION ADMINISTRATIVE

Titulaire Stagiaire Temps complet Temps partiel%

Autres cas (CLM, CLD...) :

- Date sortie IUFM : / /

- Corps PE Instituteur PEGC

(rayer mention inutile)

- Fonction : adjoint directeur ZIL

(rayer mention inutile)

- Établissement (nom et adresse).....

- Échelon : Classe normale Hors-classe

Modalités de paiement:

Je calcule le montant de la cotisation annuelle : voir tableau + majoration éventuelle.€

par chèque(s)

nbre chèques :

Indiquez au dos les mois de dépôt souhaités libellé(s) à l'ordre du SNUipp 17

(9 maxi. en fonction des mois restants jusqu'à juin - dépôt le 5 de chaque mois)

par prélèvements automatiques

(majoration de 0,40 € par prélèvement pour frais bancaires)

- prélèvements au 5 du mois (9 maxi. en fonction des mois restants : **dernier le 5 juin 2014**)

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer : à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

Date :

Signature :

MAJORATIONS DE COTISATION :

RASED, ASH, PEMF : + 7 €

Conseiller pédagogique : + 7,50 €

Direction 2/4 classes : + 6,50 €

Direction 5/9 classes : + 10 €

Direction 10 classes et + : + 12 €

Direction école d'application : + 12 €

Direction SEGPA, EREA : + 13 €

- Temps partiel / mi-temps : cotisation à calculer au prorata de la cotisation plein traitement (minimum 74 €)
- Congé parental, disponibilité : 74 €
- Congé formation : 85% de la cotisation plein traitement

RETRAITÉS

• Instituts, PE 8^{ème}(indice < 540) = 95 €

• PE 9^{ème} et + (540<indice <660) = 106 €

• PE Hors cl (indice > 660) = 120 €

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS (+ joindre un RIB, RIP ou RICE)

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM, prénoms :

Adresse :

Tél :

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME FINANCIER

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs d'École et Professeurs de Collège de
Charente Maritime
SNUIPP 17

Établissement teneur du compte à débiter

N° national d'émetteur

4	3	1	9	7	1
---	---	---	---	---	---

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur le prélèvement je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

À Le

Signature :

*Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Informatique et Liberté : Le SNUipp / FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.